

MODIFICATION N°3
Approbation 2022

ECULLY

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le centre-village.....	p.4
PIP A2 - Hameau de la Villeneuve.....	p.8
PIP A3 - Chemin des Acacias.....	p.10
PIP A4 - Hameau de la place d'Helvétie.....	p.12
PIP A5 - Hameau du Trouillat.....	p.14
PIP A6 - Impasse des Granges.....	p.16
PIP A7 - Chemins des Hautes Bruyères, de Chantegrillet....	p.18
PIP A8 - Chemin du Randin, avenue du Dr Terver.....	p.20
PIP B1 - Allée du Sage.....	p.22
PIP B2 - Avenue Francklin Roosevelt.....	p.24
PIP B3 - Secteur Juge de Paix - Vieux Moulin.....	p.26
PIP B4 - Chemin ds Cerisiers.....	p.28

Périmètre d'intérêt patrimonial

Le Centre-Village

Identification

Localisation : Avenue Edouard Payen ; avenue Edouard Aynard ; avenue Raymond Veyssière ; avenue du Dc Terver ; rue Luizet

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre du Centre-Village concerne le centre historique de la commune, qui s'organise autour de l'église.

CARACTERISTIQUES :

- Ce tissu est très constitué, implanté de manière continue, en front de rue, à l'alignement. Le tracé de certaines voies permet un recul des bâtiments sur la place Charles de Gaulle, qui contraste avec le caractère plus étroit des autres rues.

- Le bâti présente des gabarits et morphologies homogènes malgré un épannelage variable avec des constructions comptant un à trois étages (parfois un niveau de combles aménagés).

- L'architecture est de facture modeste. De manière générale, les façades sont lisses et ne présentent pas de modénature. Cependant, sur l'avenue du Docteur Terver, au sud de l'ensemble, un certain nombre de maisons présentent une architecture plus remarquable avec un travail en polychromie des enduits et une modénature accentuée.

- Un traitement végétalisé de l'espace public central met en valeur les abords de l'église.

- La présence de plusieurs maisons bourgeoises rehausse la qualité de cet ensemble.

- A noter la présence d'un élément remarquable à préserver : le porche menant dans une impasse dite « cour des miracles » au 4-6 avenue du Docteur Terver. Situé entre deux immeubles il se caractérise par son claustra en bois ouvragé et son feston de toiture en bois ouvragé avec pendentifs.

- A noter également la maison Jocteur, située à l'angle sud-est de l'avenue du Docteur Terver et Clément. Ancienne grande propriété, implantée au bord de son parc boisé, elle présente un portail remarquable avenue du Docteur Terver.



Caractéristiques à retenir



■ Bâtiments remarquables à valeur patrimoniale

Prescriptions

- Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Identification

Localisation : Chemin de Villeneuve

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre concerne un hameau-rue, qui se développe de part et d'autre du Chemin de la Villeneuve et de la rue du Chancelier.

- Les boisements présents dans les parcs et jardins donnent à cet ensemble une bonne qualité végétale.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble mêle maisons bourgeoises de grande qualité architecturale (détails, modénature, ...) et bâti historique ordinaire.

- Le tissu présente une forte continuité sur rue matérialisée à la fois par le bâti historique de hameau implanté en front de rue, mais également par la présence des murs d'enceinte et portails des propriétés plus cossues. La présence des murs permet d'ouvrir la vue sur les jardins et de créer des respirations sur ce chemin étroit.

- Les épannelages sont très variés, donnant à la voie un profil très découpé. Les constructions sont de plain-pied et peuvent compter jusqu'à deux étages.

- Le langage architectural varie du plus simple au plus riche. Les maisons bourgeoises présentent un travail de modénature accentuée (chaînages d'angle, corniche, linteaux et appuis moulurés, ...) La qualité architecturale de l'ensemble est rehaussée par la facture remarquable de certains portails aux piliers de pierre de taille moulurée.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemin des acacias, chemin de la Sauvegarde ; montée des Roches

Typologie : Les maisons bourgeoises

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre d'intérêt patrimonial du chemin des acacias se trouve à l'est de la commune d'Ecully, en limite du 9ème arrondissement de Lyon.
- Il est composé d'un ensemble bâti homogène et organisé autour du chemin des acacias.

végétalisé, ce qui, ajouté aux boisements, renforce la présence de la végétation. La qualité du paysage urbain est rehaussée par la présence de portails de pierre de taille. Des murs d'enceinte participent également à la qualité du paysage urbain, montée des roches.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble présente de grandes qualités architecturale et paysagère.
- Ce tissu pavillonnaire est constitué en majorité de maisons bourgeoises exposant une architecture remarquable, implantées dans des parcs boisés.
- La densité bâtie est faible, l'identité de l'ensemble repose sur l'équilibre entre bâti et non bâti et entre bâti et végétal. Cette faible densité bâtie engendre une ambiance de rue calme et peu circulée.
- Les constructions emploient un langage architectural varié, riche pour la majorité : volumétrie complexe avec des plans en L, en T ou avec tourelle engagée, modénature accentuée, mouluration (bandeaux filants, encadrements de baies, corniche, décor de faïence...), toiture d'ardoises mansardée, lucarnes de toiture, perron...
- Les propriétés sont closes par des murs bahut souvent



Caractéristiques à retenir



-  bâtis intéressants de plan similaire
-  bâtis intéressants de plan différent
-  boisements participant à la qualité du lieu
-  murs structurants
-  escalier repère dans le paysage urbain
-  ambiance de rue calme
-  percées visuelles

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue.. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations ne sont pas autorisées.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de la place d'Helvétie

Identification

Localisation : Place d'Helvétie ; chemin du plat ; chemin des Tapis

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Paysagère et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble, de petites dimensions, se développe en étoile autour de la place d'Helvétie.
- Ce périmètre comprend deux Eléments Bâti Patrimoniaux, repérés au PLU-H sous les n°33 et 34.

et le chemin du Plat, la présence de deux maisons liées par une coursive extérieure (lambrequins, structure métallique et décor de ferronnerie).

- Les boisements présents dans les parcs et jardins visibles depuis la rue, renforcent l'ambiance naturelle du hameau.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau, de petites dimensions, s'organise autour de la place d'Helvétie, plantée de quelques arbres de hautes tiges et d'un îlot bâti très dense.
- Le bâti ancien est implanté en front de rue, à l'alignement. Les volumes sont simples et l'épannelage est varié avec des constructions qui comptent entre un et deux étages. Les ruelles étroites et sinueuses sont caractéristiques d'une implantation ancienne, et animées par des façades qui traduisent un parcellaire en lanières étroites.
- La continuité sur rue repose à la fois sur le bâti ordinaire ainsi que sur les murs d'enceinte de maisons plus cossues. Cette configuration accentue l'étroitesse des rues et cadre le regard.
- La présence de plusieurs maisons bourgeoises conforte la qualité architecturale et historique de cet ensemble, de plus elle marque la présence du hameau sur le chemin du Plat. A noter à l'angle est du croisement entre la place d'Helvétie



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemin du Trouillat

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble historique, de petites dimensions, se développe le long du chemin du Trouillat, dans l'épaisseur et dans la pente. Il concerne une petite concentration de bâti ancien en vis-à-vis avec une grande propriété, implantée à l'angle des chemins du Trouillat et de Calabert.

- A noter la présence d'une propriété, au n°4 chemin du Trouillat (maison de Beauvallon), avec bâti remarquable, aux dimensions imposantes avec une tourelle engagée, dans son écrin paysager au nord de l'ensemble.

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau-rue se développe uniquement au sud du chemin du Trouillat. Le bâti est très dense et imbriqué. Il s'organise principalement autour de cours closes.

- Cet ensemble homogène est implanté en front de rue. La continuité bâtie repose sur l'alternance de murs pignon et murs de clôture. L'épannelage est régulier avec des constructions comptant un étage en moyenne.

- Malgré le caractère très minéral de ce hameau, la petite dimension des constructions laissent voir, en second plan, les boisements situés en sortie de hameau.

- Le hameau-rue fait face à un haut mur de soutènement, ce qui cadre fortement la voie, et marque le chemin du Trouillat, qui est ouvert sur le paysage au nord et au sud du hameau.

- Le hameau constitue une séquence étroite, qui fait repère et rythme le paysage urbain.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Impasse des Granges

Typologie : Les maisons bourgeoises

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Cet ensemble est situé dans la partie sud de la commune. Il est assez confidentiel.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre d'intérêt patrimonial présente de grandes qualités architecturale et paysagère.

Il est composé de maisons bourgeoises organisées en chalet, allant de l'avenue Franklin Roosevelt jusqu'au cœur d'une grande propriété ; notamment de deux maisons de maître, de grande qualité architecturale ainsi que leurs dépendances à l'architecture plus discrète bien que notable. Elles possèdent ainsi de nombreux détails remarquables : plan en L, toiture d'ardoise mansardée, toiture à croupe, pavillon d'angle, modénature accentuée (bandeau, chaînage d'angle, bossage, perron, portail de pierre de taille...).

- Les bâtiments sont implantés au milieu des propriétés, sans rapport à la voie, hormis sur l'impasse des granges ; et de façon discontinue.

- C'est un ensemble perceptible depuis la rue Franklin Roosevelt, signalé par un long mur d'enceinte et de soutènement de pierre, qui présente des chaînages d'angle et balustrades ; de hauts boisements très denses, sont également visibles depuis la rue et lui donnent un caractère très naturel.

- Le parc de la propriété le plus au sud est paysager ; il com-

porte une pièce d'eau et de nombreux boisements remarquables notamment des cèdres. Cette grande propriété a été lotie en partie est et sud par un équipement de la police technique et scientifique).

- Cet ensemble fait écho à la grande-propriété située à l'ouest du cimetière, avenue des granges, composée également d'une maison de maître et d'un parc paysager.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemins des Hautes Bruyères et de Chantegrillet

Typologie : Les maisons bourgeoises

Valeur : Paysagère et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce petit ensemble est situé au nord de la grande-propriété de Chantegrillet, le long du chemin des Hautes Bruyères.

- On peut souligner la forte présence paysagère avec des boisements remarquables depuis l'espace public et des espaces végétalisés qui aèrent le tissu.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble se démarque par son caractère structurant avec un bâti implanté à l'alignement en front de rue.

- Il s'agit d'un petit ensemble bâti d'étendue limitée, mais qui constitue un véritable point de repère dans le tissu urbain. Il se démarque par ces traces d'implantation historique qui persistent au cœur d'un quartier plutôt occupé par de l'habitat pavillonnaire.

- Le bâti s'implante en front de rue, sur des intersections, de façon discontinue. L'orientation de la ligne de faitage est principalement perpendiculaire à la voie, mais elle est occasionnellement parallèle, marquant ainsi le paysage urbain par la présence des murs imposants. La continuité bâtie est assurée par l'alternance de maisons et de murs d'enceinte des propriétés.

- Le bâti se compose principalement d'anciens corps de ferme, à l'architecture plutôt ordinaire et d'origine rurale. Les murs sur rue comportent peu d'ouvertures, les façades principales étant plutôt tournées sur les cours ou jardins. L'épannelage est assez variable, avec deux niveaux en moyenne.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemin du Randin et avenue du Docteur Terver

Typologie : Les maisons bourgeoises

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce périmètre d'intérêt patrimonial est situé au sud du bourg, le long de la rue du docteur Terver.

tecturale et paysagère remarquables qui précèdent l'entrée dans le bourg ; ces bâtiments témoignent du caractère historique de cet axe (chemin du Plat à Ecully).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué de maisons bourgeoises implantées à l'alignement en front de rue, de façon discontinue, le long de la rue du docteur Terver. L'épannelage du bâti est variable, avec en moyenne une hauteur relative d'un étage voire deux occasionnellement. Les lignes de faîtage sont principalement parallèles à la rue. Les arrières de parcelle accueillent des parcs boisés perceptibles depuis l'espace public par la discontinuité bâtie.

- Les propriétés sont circonscrites par les murs d'enceinte qui structurent l'espace public et assurent la continuité bâtie sur rue. Les murs sont entrecoupés de portails en ferronnerie ouvragés et piles en pierre qui participent à la qualité de cet ensemble.

- De nombreux bâtiments sont remarquables par leurs architectures très soignées présentant de nombreux éléments de modénature (chainage d'angle, bossage, entablement, encadrement, fronton, modillons, frises, volets bois à double battants, toiture en tuiles vernissées à motifs géométriques, jeux de toiture avec toit en pavillon...);

- Cet ensemble se démarque donc par ses qualités archi-



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Allée du Sage

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Petit ensemble situé à l'est du bourg, entre l'avenue Raymond de Veyssière et le chemin du Randin.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble regroupe deux maisons de maître (situées aux n°1 et 3 avenue R. de Veyssière) et cinq pavillons identiques, implantés en série. Ils sont implantés en retrait d'alignement, de façon semi-continue, parfois reliés par les garages.
- Sur rue, la continuité est assurée par une unité paysagère constituée de clôture végétalisée.
- L'alignement régulier des pavillons (avant-corps central en encorbellement, soutenu par des piliers encadrant l'entrée) et les frontages végétalisés donnent à l'allée sa qualité.
- La qualité est rehaussée par la présence des maisons bourgeoises, imposante par leur volume (trois niveaux développés sur trois et cinq travées verticales), leur parc arboré et leur système de clôture.
- L'allée du sage est longée par un mur bas en pierre et pisé.
- L'ensemble est circonscrit au sein d'un mur d'enceinte de pierre, (porte de pierre de taille) situé avenue Raymond de Veyssière.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Périmètre d'intérêt patrimonial

Avenue Francklin Roosevelt

Identification

Localisation : Avenue Franklin Roosevelt

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Paysagère et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Cet ensemble se développe le long de l'avenue Franklin Roosevelt. La voie épouse une légère pente.

CARACTERISTIQUES :

- Ce périmètre d'intérêt patrimonial se compose d'un alignement très dense de bâtiments implantés en léger recul de la voirie, avec des frontages souvent végétalisés. Le langage architectural est assez varié allant de la maison de ville modeste à la petite maison bourgeoise.
- Les pavillons, malgré leur diversité de typologies bâties, présentent une grande cohérence sur rue, qui donne son identité à cette portion de l'avenue. Ils sont implantés de façon discontinue ménageant des percées visuelles sur les jardins en arrière ou sur le paysage lointain. Les hauteurs sont variables mais se situent dans une moyenne de deux niveaux. Le relief accentue la variété de l'épannelage. Les parcelles sont développées plutôt en lanière, induisant des façades assez étroites sur rue.
- On peut noter la présence d'une autre séquence qui se compose de maisons bourgeoises plus cossues sur la partie Est (après le carrefour avec le chemin du plat) accompagnées de parcs boisés. Ces maisons possèdent une modénature plus accentuée et de nombreux détails remarquables (toiture en ardoise, tour engagée, encadrement,

entablement, consoles sculptées en bois, chaînage d'angle, bossage, appuie de baie en saillie, feston de toiture...).

- Le système de clôture, même s'il prend des formes variées (mur bahut avec grille ajourée, métallique, en bois ou en béton, festonnée ou doublée d'une haie végétalisée, mur d'enceinte en pierre...) est cohérent et assure la continuité sur rue.

- La qualité paysagère est très marquée dans cet ensemble, tant par la perception des boisements situés dans les jardins, que par les frontages privés végétalisés ou encore les points de vue sur le paysage plus lointains.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Périmètre d'intérêt patrimonial

Secteur Juge de Paix - Vieux Moulin

Identification

Localisation : Avenue Béranger ; chemin du juge de paix ; chemin Pierre Dupont

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Paysagère et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce périmètre d'intérêt patrimonial est situé dans la partie sud d'Ecully, à la frontière avec la commune de Tassin-la-Demi-Lune et à l'ouest de la clinique du Val d'Ouest. Le relief est assez prononcé.

CARACTERISTIQUES :

- Il s'agit d'un ensemble très étendu en termes de superficie, comprenant une variété de typologie des pavillons anciens, allant du plus modeste à la maison bourgeoise.
- L'implantation régulière des pavillons, principalement en recul des voiries, lui donne sa cohérence d'ensemble. La discontinuité bâtie favorise l'aération du tissu et offre des percées visuelles sur les jardins ou le paysage plus lointain, accentué par le relief. L'épannelage est assez variable, avec une hauteur moyenne de deux niveaux. Les systèmes de clôture, même s'ils prennent des formes variées (mur bahut avec grille ajourée, métallique, en bois ou en béton, festonnée ou doublée d'une haie végétalisée, mur d'enceinte en pierre avec portail à piles en brique ou pierre...) sont cohérents et assurent la continuité sur rue.
- Cette grande diversité de typologie ainsi que la qualité architecturale du bâti créent une ambiance particulière dans le quartier, renforcée par la qualité paysagère.
- On peut noter la présence de quelques maisons bour-

geoises plus imposantes dans le paysage urbain, par leurs gabarits, architectures ou parcs, notamment celles situées :

< 11 rue Pierre Barronnier, située sur une parcelle d'angle et remarquable par ses deux tours engagées avec toit à poutrière en ardoise, ses balcons en ferronnerie ouvragée, ses décors peints...

< 2 avenue Béranger (toiture pavillon, modénature accentuée avec encadrement des baies, entablement, bandeau, corniche sculptée, cabochon, carreaux de faïence...)

- L'ancienneté du lotissement a permis le développement d'une végétation dense, dont la présence est renforcée par les clôtures végétalisées, très remarquables dans le paysage urbain.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la

lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemin des Cerisiers, chemin du Fort

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Paysagère et urbaine



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

Ce périmètre d'intérêt patrimonial est situé sur la limite Est de la commune, en limite du 9e arrondissement de Lyon.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est organisé en deux séquences :

< La première séquence se caractérise par la rue du fort avec une organisation sur voie, témoignage du caractère historique de cet axe. Elle est composée de maisons anciennes. Les constructions sont principalement implantées à l'alignement sur rue avec les façades tournées sur les jardins développés dans la profondeur. L'espace public est marqué par les jeux de murs (alternance de murs pignons et murs d'enceinte).

< La deuxième séquence est composée d'un autre ensemble pavillonnaire développé le long du chemin des cerisiers. Il s'agit d'un ensemble pavillonnaire ordonné, composé de maisons organisées par rapport à l'espace public et implantées dans la pente.

- Les bâtiments sont implantés de façon discontinue. Les maisons possèdent une grande variété de typologies bâties, avec des épannelage variés mais une hauteur moyenne de deux niveaux. Le bâti est de facture modeste avec un système de toiture à deux pans.

- Les clôtures sont principalement constituées de murs bahuts avec des clôtures ajourées ou végétalisées.

- La présence du végétal est fortement marquée, en raison de la végétalisation des frontages privés et des jardins attenants à chaque pavillon.

- On peut souligner le caractère homogène du quartier, qui a subi peu de transformations importantes.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble ; et notamment en s'appuyant sur l'implantation par rapport aux voies :

< sur le chemin du Fort : l'implantation est à l'alignement sur rue, de façon discontinue, ménageant des coupures végétalisées. L'orientation de la ligne de faitage est parallèle à la voie.

< chemins des Cerisiers et des Gorges : l'implantation est discontinue, en léger retrait de voirie, ménageant des frontages privés végétalisés.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont autorisées, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble